Rue Paul Reuter, 8-6700 ARLON
Tél : 063/245.600-Fax : 063/222.975

Nos réf. : S22556-E48475
Vos réf. : SZ/2240105
Agent traitant : Valérie POLUS
PHILIPPE ET FRANCOIS BAUDRUX
NOTAIRES ASSOCIES
Rue de Luxembourg, 41/A
B-6720 HABAY-LA-NEUVE

Objet : Réponse: Demande de renseignements urbanistiques concernant des biens sis dans un immeuble à appartements multiples, Résidence "Comtesse Ermesinde" à Arlon, Avenue du Dixième de Ligne 34 , cad. sec. A, $\mathrm{n}^{\circ} 1115 \mathrm{~W} 12$ appartenant à

## Maîtres,

En réponse à votre courrier du 25 avril 2024 relatif à un bien sis avenue du Dixième de Ligne 34 à Arlon, cadastré ARLON 1 DIV/ARLON/ Section A/ Numéro 1115W12, appartenant à
nous avons l'honneur de vous transmettre ci-dessous le résumé des renseignements urbanistiques, tels qu'ils nous sont fournis par le Groupement d'informations géographique (GIG) pour la Province de Luxembourg.

| Plan de secteur | Nom du plan du secteur d'aménagement: |
| :---: | :---: |
|  | SUD-LUXEMBOURG |
|  | 1 Zone(s) d'affectation: |
|  | Habitat (100\% soit 10.23 ares) |
|  | Surcharges du plan de secteur |
|  |  |
|  | Prescriptions supplémentaires |
|  | Prescription supplémentaire: Non |
|  | Avant-projet et projet de modification du plan de secteur |
|  | Infrastructures en avant-projet ou projet : Non Périmètres des avant-projets et projets: Non |
| Guides Régionaux d'Urbanisme | Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme: Non |
|  | Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non |
|  | Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: Oui Code carto: 81001-RMR-0001-01 |
|  | Libellé: Arlon <br> Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les 25/02/1999, |
|  | 20/05/1999 et 25/01/2001 |
|  | Liendoc: Ici |


|  | Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: Oui <br> Code carto: 81001 -REP-0001-01 <br> Libellé: Arlon <br> Historique dossier: arrété du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991 <br> Liendoc: Ici |
| :--- | :--- |
| Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non |  |


|  | la parcelle: Non <br> Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non <br> Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non <br> La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non |
| :---: | :---: |
| ADESA - Points et lignes (PVR/LVR) | Sélection située dans un PIP: Non <br> Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Non |
| Zone Natura 2000 | Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000 |
| Zone Natura 2000 (100m) | Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000 |
| Servitudes | Le cadastre a connaissance d'une servitude qui traverse la parcelle: NON |
| Wateringue | Parcelle contenant une wateringue: Non |
| Canalisations de gaz Fluxys | Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non |
| Seveso | Localisation ponctuelle des entreprises SEVESO: Non Zones contours des entreprises SEVESO: Non Zones vulnérables provisoires SEVESO: Non Zones vulnérables SEVESO: Non |
| Banque de données de l'Etat des Sols: | Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. $12 \S 2$ et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. $12 \$ 4$ du Décret) : Non |
| Zones de consultation obligatoires du sous-sol | La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines <br> La parcelle n'a pas une présence de puits de mines <br> La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst |
| Cavité souterraine d'intérêt scientifique | Parcelle située dans une cavité: Non |
| Eboulement | Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements: Non <br> La parcelle est concernée par un versant supérieur à $30^{\circ}$ : Non |
| Patrimoine - Biens classés et zones de protection | Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non |
| Inventaire du patrimoine immobilier culturel: | Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non |
| Carte archéologique | La parcelle est concernée par la carte archéologique: Oui ( $100 \%$ soit 10.23 ares) |
| Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW) | Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non |
| Périmètres de remembrements et d'aménagements fonciers | Parcelle concernée par un périmètre de remembrements et d'aménagements fonciers: Non |

Les documents de référence visés par les mentions [liendoc] de ce tableau sont accessibles sur le site de la Wallonie : http://geoapps.wallonie.be/webgisdgo4" et «http://geoportail.wallonie.be/walonmap ".

## Sous toutes réserves en l'état actuel de nos recherches et des registres disponibles:

*le bien a fait l'objet:

- d'un permis d'urbanisation octroyé à
- d'un permis d'urbanisation modificatif octroyé à 2006 (réf. : PL Arlon 05/019) ;
- d'un permis d'urbanisation modificatif octroyé à 2019 (réf. : PL Arlon 19/001)
en date du 30 octobre 1990 (réf. : PL Arlon 90/002) en date du 03 mai en date du 25 octobre
- d'un permis d'urbanisme octroyé à immeuble à appartements + garages (réf. : PB Arlon 99/255) ;
- d'un permis d'urbanisme octroyé à
en date du 17 avril 2002 pour la modification du PB 99/255- construction d'un immeuble à appartements (réf. : PB Arlon 01/298).

Pour rappel,

- tout bien doit se conformer à l'article 92 du Règlement Général de Police relatif à la numérotation des immeubles et plus particulièrement à la sous-numérotation en cas d'appartements;
- en cas de logements réalisés sans permis mais bénéficiant de l'amnistie prévue par le décret du 16 novembre 2017 (décret modifiant l'article D.IV. 99 et le Livre VII du Code de Développement territorial en vue d'y insérer un article D.VII.1bis instaurant une présomption de conformité urbanistique pour certaines infractions), le propriétaire du bien concerné produira néanmoins les documents jugés nécessaires à la numérotation des logements par l'Administration communale (plans ou croquis du bâtiment) ( voir Règlement Général de Police - version du document consolidée suite à la Décision du Conseil communal du 20 juin 2019 https://www.arlon.be/ma-commune/securite/police-locale-1/reglement-general-de-police-version consolidee.pdf) );
- les logements créés sans permis d'urbanisme et ne bénéficiant pas de cette amnistie devront faire l'objet d'une demande de permis d'urbanisme, sans qu'il ne puisse être préjugé de la décision du Collège quant à leur régularisation ;
- l'ensemble du territoire communal d'Arlon est soumis à un règlement communal arrêtant une taxe sur les immeubles bâtis inoccupés (Conseil communal du 24.06.2008) et à un règlement communal arrêtant une taxe sur l'absence d'emplacement de parcage (Conseil communal du 22.10.2018). Le cas échéant, toute nouvelle construction est soumise à un règlement communal arrêtant des impositions complémentaires et une redevance liées à la vérification de l'implantation des bâtiments (Conseil communal du 30.03.2006 et du 22.10.2018).

Selon que le bien est situé à front d'une voirie communale ou régionale, tous les renseignements relatifs aux contraintes d'accessibilité, d'alignement et de zone de recul, à l'état du revêtement ou aux projets d'aménagement peuvent être obtenus soit au Département Technique de la Ville d'ARLON, 148 rue des Espagnols à 6700 ARLON soit à la Direction des Routes du Luxembourg, District d'Arlon, 9 rue du Vivier à 6723 HABAY, soit auprès du District de Neufchâteau, 57 chaussée d'Arlon à 6840 NEUFCHATEAU pour les terrains concernés par un périmètre de réservation de la E411.

Les renseignements relatifs aux équipements de voirie : eau, gaz, électricité et téléphonie, sont à requérir auprès des concessionnaires respectifs : SWDE ( 10 avenue des Dessus-de-Lives - 5101 LOYERS), ORES ( 237 avenue Général Patton 6700 ARLON) et PROXIMUS ( 1 rue des Alliés - 6800 LIBRAMONT).

Nous vous prions d'agréer, Maîtres, nos sincères salutations.


Par le Collège,


